



Force Ouvrière

Syndicat National de la Navigation Aérienne

Classe exceptionnelle

Pascal MOLINARI
Eric HERBIN
Eric CHALEW
Thierry GERTRUDE

Classe principale

Thierry MOROT
Jean-Marie BARTHELEMY
Eric LALLIS
Patrick ROUX

Classe normale

Marie-Cécile ASSEMAT
Julien SARTHOU
Sandrine PEROGARO
Yan LAFITTE

ELECTION TSEEAC

Liste nationale présentée par FORCE OUVRIERE

Les TSEEAC exercent dans toutes les directions de la DGAC et dans tous les domaines. L'ensemble des fonctions tenues par les TSEEAC dans la DSNA, la DCS et la future DTA doivent être reconnues tant sur le plan statutaire que sur le plan indemnitaire. La mobilité fonctionnelle et géographique doit être préservée et améliorée.

Dans le cadre du protocole en cours, des GT et mesures associées et des futures négociations FO défendra l'ensemble des TSEEAC et en particulier les points suivants :

• **Retour à une mobilité à 3 ans après la première affectation.** En effet les effets néfastes de cette décision incluse dans le protocole de 2004 (FO avait été le seul syndicat représentatif des TSEEAC à refuser de signer ce protocole) se font de plus en plus sentir (augmentation des dossiers sociaux, des temps partiels en début de carrière, tentation de l'Administration de réduire les effectifs dans tous les services, ...).

• **Maintien de l'accès à la fonction contrôle aux TSEEAC** pour contribuer à la découverte de ce métier et à la reconnaissance du professionnalisme des TSEEAC dans tous les domaines.

• **Meilleure gestion de la CAP TSEEAC** avec des critères clairs permettant aux TSEEAC de faire de véritables choix dans leurs futures affectations tant sur le plan fonctionnel que géographique.

• **Mise en place d'une politique d'affectation des ressources TSEEAC** claire et négociée avec les syndicats représentatifs des TSEEAC.

• **Augmentation du recrutement** pour faire face aux besoins actuels et futurs des services (responsabilités nouvelles, formation continue, temps de pause, ...).

• **Amélioration de la formation au sein de l'ENAC** et de la formation continue pour tenir compte des évolutions des métiers au sein de la DGAC et sur le plan européen.

• **Reconnaissance du diplôme TSEEAC** par la commission des titres (le dossier a été repris par le SG début 2008).

• **Poursuite de l'amélioration de l'organisation de la deuxième qualification** statutaire pour augmenter le pourcentage de lauréats.

• **L'indice terminal TSEEAC porté à 590 NM** (540 actuellement) accessible à tous les TSEEAC.

• **Refonte de la grille EVS** incluant 3 principes :

- Réduction du nombre de niveaux et prise en compte de l'expertise acquise sur le poste.
- Positionnement identique à fonctions comparables au sein des différentes directions (DCS, DSNA, DTA) ou services (ENAC, SEFA, ...).
- Revalorisation des fonctions nouvelles ou injustement « oubliées » (Assistant de classe, gestion des réseaux, contrôle aérien, logistique...).

• **Ouverture d'AVE sur les postes à recouvrement** dans tous les domaines de compétence des TSEEAC en particulier sur des postes d'encadrement et d'expertise. L'expérience acquise sur ces postes doit être prise en compte pour servir de base à la réflexion sur le deuxième segment de carrière des TSEEAC.

• **Elargissement des fonctions permettant l'accès aux emplois fonctionnels RTAC et CTAC** et augmentation de l'indice terminal de ces 2 emplois.

• **Un dispositif pour réduire la perte de revenu qui est importante lors du départ en retraite.** Les primes ne sont pas prises en compte et l'augmentation du nombre d'annuités nécessaires pour bénéficier d'une pension à taux plein réduit encore le revenu.

• **Une DGAC unie au sein d'un FABEC coopératif au niveau européen cette position permet :**

- la garantie statutaire pour les agents au sein de la fonction publique,
- le service rendu à tous les usagers,
- de contrer toutes dérives économiques et le dumping social.

FO participe à tous les groupes de travail et réflexions concernant les TSEEAC pour faire progresser et défendre l'ensemble du corps. FO défend les TSEEAC dans tous les comités paritaires (CTP Ministériel, CTP DSNA, ...) dans les groupes de travail européens au sein de l'ETF et en Commission Administrative Paritaire tant sur le plan général qu'à titre individuel.

Les élections 2008 sont très importantes car elles se déroulent dans un contexte complexe au niveau national et international.

**ISOLÉS NOUS SOMMES PLUS VULNÉRABLES,
REGROUPÉS NOUS SOMMES PLUS FORTS**

**EN VOTANT FO LES TSEEAC RENFORCENT
LE SYNDICAT QUI FAIT DES PROPOSITIONS
CONCRETES BASEES SUR DES VALEURS HUMAINES,
SOLIDAIRES ET PROFESSIONNELLES.**

www.snafo.com

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DGAC



**HUMANISME
INDEPENDANCE
PROFESSIONNALISME
SOLIDARITÉ
VOTEZ**

DU 23 AU 30 JUIN 2008





Force Ouvrière

Syndicat National
de la Navigation
Aérienne

HUMANISME INDEPENDANCE SOLIDARITE ET PROFESSIONNALISME



Depuis quelques années la DGAC et ses personnels doivent faire face à de fortes turbulences :

• **La volonté affichée de réduction des effectifs au sein de la Fonction Publique.** Cette réduction a été, jusqu'à présent, contenue par les organisations syndicales par le biais d'accords négociés au fil du temps, en particulier dans le cadre protocolaire DGAC ou licence. Ces accords concernent tous les agents de la DGAC en fonction dans ses différentes directions de métropole, des départements et territoires d'outre-mer et ceux affectés au BEA, à l'ENAC, à Météo France et au SEFA. En effet grâce à l'augmentation du trafic, aux besoins accrus liés à la Sécurité, à l'Environnement, à la nécessité de Capacité et à notre détermination nous avons pu démontrer les besoins en nombre de postes. De ce fait la DGAC a pu recevoir l'autorisation de la Fonction Publique et du Budget pour recruter dans toutes les catégories de personnels.

• **La séparation Opérateur – Régulateur** qui dès 2005 a contraint la DGAC à se réorganiser. Une deuxième réorganisation est en cours en 2008 prévoyant un regroupement en 3 Directions : **DCS, DSNA, DTA.** La DCS étant l'autorité de surveillance, la DSNA l'opérateur unique et la future DTA regroupant les autres directions existantes (DRE, DAST, DPAC...). Le Secrétariat Général est l'épine dorsale de ces 3 directions et joue un rôle transversal. Aucune mobilité n'a été exigée pour les personnels lors de restructurations. Les écoles SEFA et ENAC continuent à former les personnels techniques. L'intégrité de la DGAC semble maintenue mais rien n'est complètement acquis pour l'avenir de certains services (DTI par exemple).

• **La dimension européenne et bien entendu le FABEC.** Depuis les accords « ciel unique » de 1999 la commission européenne et les compagnies aériennes tentent de privatiser et de mettre en concurrence les services liés à la Navigation Aérienne. Sous prétexte d'améliorer la qualité du service et de réduire les retards (la France est le pays le plus survolé d'Europe et celui qui produit le moins de retards) leur but est de réduire les coûts tant au niveau des installations (réduction du nombre de centres en route) d'effectifs techniques, administratifs et ouvriers (externalisation de certaines tâches, réorganisation interne) pour préparer un FAB (bloc flexible d'espace) au sein duquel ils souhaitent fusionner les différents prestataires de la Navigation Aérienne ce qui reviendrait à faire disparaître la DSNA avec de graves conséquences pour les personnels.

Face à ces dangers FO agit à tous les niveaux de concertation pour contrer ce libéralisme qui n'apporterait que des réductions d'emplois, la disparition des différents statuts et une dégradation du service rendu.

Les principaux niveaux de concertations sont :

- A la DGAC dans les CTP centraux : CTP DGAC, DSNA, DO qui sont les instances où sont prises l'ensemble des décisions concernant l'organisation des services et des conditions de travail. FO est représenté avec droit de vote dans ces 3 CTP.
- Au sein du Ministère dans le cadre du CTP Ministériel où sont votées les modifications statutaires et indemnitaires concernant tous les personnels du Ministère donc ceux de la DGAC. Seuls trois syndicats sont représentés dont FO.

• Dans le cadre des instances européennes au sein de l'ETF qui regroupe les principaux syndicats européens représentant les personnels de l'Aviation Civile et qui est le partenaire social reconnu par la commission européenne. FO, membre actif depuis de longues années, défend un FAB coopératif permettant de mettre en commun les compétences de chacun pour développer de nouveaux systèmes, améliorer le service rendu dans le respect des droits et statuts des personnels de chaque état. On peut travailler en commun sans avoir un statut unique.

Dans tous les cas FO respecte dans le traitement des dossiers les valeurs suivantes :

- **Humanisme** : ce sont des hommes et des femmes qui rendent les différents services et occupent des emplois. Ces hommes et femmes ont ou peuvent avoir des contraintes liées à leur vie privée et ces contraintes doivent être respectées.
- **Indépendance** : FO n'est rattaché à aucun courant politique et ne perçoit aucune indemnité par d'autre voie que les cotisations des adhérents. Dans le cadre d'un accord appelé « modernisation du dialogue social » la DGAC met, en complément, à disposition des organisations syndicales certains outils de travail (local syndical, équipement de bureau). La totalité des représentants FO est composée de bénévoles qui ne perçoivent aucune rémunération autre que leur salaire d'agent de la DGAC. Ces conditions permettent d'agir en toute indépendance dans le cadre de l'action syndicale.
- **Solidarité** : FO recherche la cohésion et la solidarité entre les corps, les fonctions et les générations tant sur le plan de l'action sociale que sur le plan de la défense, de l'amélioration des statuts et des régimes indemnitaires ou retraites. C'est la pluralité des corps, les différences de parcours de chacun au sein d'un même corps, les différents métiers qui font la richesse de la DGAC.
- **Professionnalisme** : les dossiers DGAC sont très souvent techniques et complexes car ils doivent respecter de nombreuses contraintes : Sécurité, environnement, capacité auxquelles s'ajoutent, pour FO, le Service Public. La complexité des dossiers impose qu'ils soient traités avec professionnalisme pour être crédibles et respectés par la DGAC et les interlocuteurs ministériels et européens. Dans chaque cas nous recherchons le meilleur service pour l'utilisateur et demandons les moyens nécessaires tant sur le plan des effectifs que sur le plan technique : la sécurité et les conditions de travail ne se bradent pas et FO refuse toute compromission sur ces deux points.

Pour pouvoir défendre ces valeurs et les personnels les organisations syndicales doivent être légitimes et reconnues par l'Administration. Tous les 3 ans des élections professionnelles sont organisées et permettent de déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale. Grâce à cette représentativité les organisations syndicales peuvent siéger ou non dans les différents CTP nationaux, ministériels ou dans les instances internationales. Au mois de juin 2008 il y aura des élections au sein de la DGAC qui auront deux objectifs liés :



• **Constitution du CTP MEEDDAT.** Ce vote concernera environ 100 000 agents. Trois syndicats sont représentés au sein du CTP actuel. (FO a 5 sièges sur 15 soit environ 30% de représentativité). Le vote aura lieu sur sigle et les personnels voteront pour une organisation syndicale. Le vote se déroulera sur un seul jour le jeudi 26 juin. Les personnels absents (congs, service, maladie, stages, etc...) pourront voter par correspondance. C'est l'Administration qui acheminera le matériel de vote pour ceux qui voteront par correspondance et tiendra ouverts les différents bureaux de vote. Ce vote est important car il permettra de composer l'instance la plus élevée du Ministère.

• **Constitution des différents CTP au sein de la DGAC.** Ce vote concernera environ 11 500 agents et permettra, en particulier, de renouveler la composition du CTP DGAC où sont représentés 5 syndicats (FO a 2 sièges sur 10 au sein du CTP DGAC). Conformément au décret de 82 concernant la représentativité au sein de la Fonction Publique la représentativité au sein de la DGAC se fait en additionnant les voix obtenues par les organisations syndicales aux différentes CAP nationales. Chaque organisation syndicale présentera des listes dans les CAP, CCP, CHS, pour les corps qu'elles représentent. Dans le cas de FO qui représente l'ensemble des corps de la DGAC (Fonctionnaires administratifs et techniques, Ouvriers, Contractuels) nous déposerons des listes dans chaque corps. Chaque agent pourra voter dans son corps pour la liste présentée quel que soit son grade ou son affectation. Les élections auront lieu du 23 au 30 juin inclus. Comme pour l'élection du MEEDDAT les agents absents pourront voter par correspondance.

Ces 2 élections sont très importantes car elles conditionnent la capacité des organisations syndicales à s'opposer au démantèlement de la DGAC, à des logiques comptables basées uniquement sur le profit et à peser fortement sur les décisions européennes. Rappelons-nous que sans l'action syndicale la commission européenne aurait validé en 1999 la mise en concurrence des services de la circulation aérienne qui aurait conduit à une « AGENCE » avec toutes ses conséquences néfastes sur les personnels (perte de statut et de garantie d'emploi, mobilité forcée, etc..) et sur les conditions de travail.

FO appelle l'ensemble des personnels à participer aux deux votes prévus en juin 2008. Il est important de voter car chaque voix compte pour se faire entendre. Isolés nous sommes plus vulnérables, regroupés nous sommes plus forts.

www.snafo.com